

Réaction du Burundi à la déclaration du Conseil de sécurité de l'ONU du 2 août

@rib News, 05/08/2017 – Source Xinhua Le gouvernement burundais, par le biais de son secrétaire général et porte-parole, Philippe Nzobonariba, a publié un communiqué samedi sur les ondes de la radiotélévision nationale dans lequel il fait une réaction mitigée par rapport à la déclaration du président du Conseil de sécurité des Nations unies du 2 août 2017. Dans ce communiqué, il est constaté dans un premier temps des moments de satisfaction et de remerciements à l'endroit du Conseil suivis par après de mises au point par rapport à certains contenus de cette déclaration.

Ainsi, selon M. Nzobonariba, "le gouvernement du Burundi remercie le Conseil de sécurité des Nations unies et les États membres pour la solidarité internationale dont ils font montre à l'endroit du Burundi et de son peuple" (...) et constate avec satisfaction que l'ONU évolue positivement dans la lecture qu'elle fait de la situation qui prévaut au Burundi". En outre, poursuit le communiqué, celui-ci remercie le Conseil de sécurité pour sa reconnaissance du lourd tribut que paient les soldats de la paix burundais servant dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU et celles dirigées par l'Union africaine et invite à sa détermination à lutter contre le terrorisme d'où qu'il vienne. Il ajoute que le gouvernement remercie encore le Conseil d'avoir rappelé aux États de la région de s'abstenir de soutenir les activités des mouvements armés de quelque façon que ce soit et regrette à cet égard que certains pays membres de l'ONU hébergent et protègent des criminels recherchés par la justice burundaise. Il parle du Rwanda qui, selon M. Nzobonariba, continue à recruter des réfugiés burundais avec l'appui des autorités. Il parle aussi de la République démocratique du Congo où tout ce qui se fait contre le Burundi est fait en violation flagrante "de l'accord cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, et de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés". Le malentendu commence lorsque la déclaration du président du Conseil de sécurité des Nations unies touchant le domaine des droits de l'homme ou demande au gouvernement d'accepter les solutions qu'il a déjà rejetées. Ainsi, "en ce qui concerne le domaine du respect des droits de l'homme, le gouvernement du Burundi regrette que le Conseil de sécurité continue de faire foi aux "rapports savamment manipulés qui font état d'actes de torture, de disparitions forcées et d'exécutions extrajudiciaires, des actes ignobles qui sont attribués à tort aux pouvoirs publics alors qu'ils sont commis par des hors-la-loi aux fins d'attirer l'ostracisme sur le gouvernement du Burundi", indique le secrétaire général et porte-parole du gouvernement. En outre, continue-t-il, au Burundi, il n'y a pas "persistance de l'impasse politique comme le laisse entendre la déclaration du Conseil de sécurité, et pour ce qui est de l'appel à collaborer avec "la commission d'enquête sur le Burundi créée par la résolution A/HCR/33/24 du Conseil des droits de l'homme", "il sied au gouvernement de rappeler que le Burundi a rejeté le rapport produit par l'équipe de l'Enquête internationale des Nations unies pour le Burundi". Il dit l'avoir rejeté "parce que son contenu était mensonger et politiquement motivé d'autant plus que les arguments du gouvernement n'ont pas été pris en considération avant sa mise en place. Concernant la non application par le gouvernement de la résolution 2303 du Conseil de sécurité (déploiement de 228 policiers au Burundi), le gouvernement burundais dit que la résolution a été prise en violation des règles fondamentales régissant cette famille universelle et surtout de la souveraineté de son territoire.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});